

Association “Sauvegarde du Carladez” – Pervilhergues - 12600 Thérondels

Mail : sauvegarde.du.carladez@club-internet.fr

Web : <<http://www.sauvegarde-carladez.com>>

L'éolien industriel ou les conséquences en milieu rural de l'application des directives européennes.

Les accords de Bruxelles sur l'énergie, faisant suite à ceux de Kyoto, ont permis de promouvoir le développement des énergies renouvelables, en particulier l'éolien, ce qui ne manquera pas d'être hélas perçu sur nos montagnes Auvergnates. Voyons en détail pourquoi et comment se déroulent les étapes d'un processus dont le but est de vendre plus cher que le consommateur ne la paie, une électricité capricieuse, sous prétexte de sauver notre planète.

La rencontre d'un maire (ou d'une Communauté de Communes) et d'un promoteur :

Ce dernier proposant un projet, entièrement autofinancé, capable de remonter les comptes de la commune, via une taxe professionnelle providentielle. Le promoteur fait visiter un parc en service à l'édile tout ébloui qui en oublierait d'exercer son sens critique, ce que personne peut faire pour lui, car personne n'est encore au courant. La communication dans cette affaire se fera le plus tard possible, lors de l'enquête publique obligatoire. Il sera alors trop tard pour que les opposants se mobilisent et les associations n'aient plus le droit d'attaquer le projet, car leur date de création sera postérieure à la demande de permis de construire. Souvent le maire, utilisé à cet effet par le promoteur, se transforme en VRP et joue les intermédiaires vis à vis des propriétaires fonciers et des entreprises locales. Il faut qu'il se sente impliqué car **il est incontournable dans le montage du dossier qui sera instruit par les services de l'état pour préparer la décision du préfet.** Ainsi le maire, par l'autorisation de l'étude qu'il donne en amont au promoteur, engage, bien plus qu'il ne le pense, la collectivité dont il est responsable. C'est le premier acte du processus qui se met inéluctablement en marche !

C'est également la rencontre d'un promoteur avec des financiers.

Sachant que pour un parc éolien industriel actuel de 12 MW il faut prévoir plus 15 Millions d'euros dont environ **80% d'emprunt**, il ne vous échappera pas que les banquiers courtiseront les promoteurs. Par exemple, une banque bien implantée en milieu rural et dont la connaissance réputée de ce milieu spécifique est la

mieux à même d'attirer les promoteurs : le Crédit Agricole "acteur de l'environnement" qui : "met à votre disposition son approche de financement de projets..." par sa filiale de crédit-bail UNIFERGIE spécialisée dans l'éolien. Les ressources financières auront été collectés auprès d'épargnants à qui l'on aura fait miroiter une rentabilité nette de 20%. Une telle rentabilité, hors normes, ne peut provenir que de décisions politiques, votées initialement par le Parlement en 2001 (prix de rachat de l'électricité éolienne : décret Cochet, puis en 2006 : Ollin puis,...) . A l'évidence, des investisseurs locaux n'hésiteront pas à saisir cette aubaine. A l'expérience cependant, les résultats ne sont pas à la hauteur des promesses. Tout ira bien à condition de fournir suffisamment de courant, ce qui n'est pas le cas chez nous (Ally, Haute-Loire en 2005 : 4 à 19 % de productivité durant les mois d'automne !) certains exploitants ne donnent plus leurs chiffres de production de peur de voir leurs cours de bourse chahutés (Boralex Canada, exploitant d'Ally : document Sauvegarde du Carladez). Tout cela risque de faire fuir les investisseurs aux capitaux brûlants mais pas téméraires.

15 Millions d'euros investis combien d'emploi créés chez nous ? 0 !
Pour une électricité intermittente, déstabilisant notre réseau. Ces investissements ne vont-ils pas à l'encontre de ceux plus modestement entrepris par nos acteurs locaux (du tourisme, de l'hébergement, de la restauration, de l'artisanat...) qui valorisent notre patrimoine naturel ou bâti ? Pourquoi imposer d'un côté des normes si contraignantes pour l'habitat rural pour de l'autre laisser les forêts métalliques s'imposer à nos regards ?

C'est La négociation entre un agriculteur et un promoteur.

Un parc éolien n'est pas d'utilité publique, il faut en passer par des autorisations administrative spéciales et au classement ICPE. Pendant que notre maire se laisse bercer par le doux rêve éolien, l'agriculteur démarché, lui, fait ses comptes : 5000 à 10000 euros chez nous (et plus ailleurs) de loyer sur 15 ans minimum par éolienne et par an. Mais pour en arriver là, il doit docilement signer un pré-bail qui bloque son terrain pour 30 voire 99 ans et engage son accord pour environ 500 euros/an sur 5 ans : le temps de gestation du projet. **A ce stade, comme ses collègues, il ne sait encore si il va obtenir une éolienne, un chemin d'accès (de l'ordre de l'euro du mètre linéaire/an), une tranchée d'évacuation du courant (du même ordre de grandeur), ou simplement le survol de la pale de la machine de son voisin (0 euro). Bienvenue à la « Rurale des Jeux », le bon sens**

paysan aurait-il du plomb dans l'aile ?! A ce jeu, il y aura plus de mécontents que de gagnants. L'espoir du jackpot permet la cohésion paysanne, mais une fois les lots distribués, on peut prévoir les tensions et jalousies, le promoteur aguerrri leur promettra, pour les apaiser, le gros lot lors de son prochain passage.

Le propriétaire foncier étant responsable devant la loi, notre agriculteur mesure-il les risques qu'il prend en cas de plaintes, ou au moment du démantèlement? A-t-il calculé que la surface du chemin d'accès (5 m de large) sera sorti de sa surface agricole utile ? Et que ses voisins risquent de ne pas apprécier les nuisances induites par sa décision ? A-t-il conscience qu'il n'est pas propriétaire du paysage ? A-t-il des garanties de paiement ? Depuis quand un locataire rédige son propre Bail, sans que le propriétaire ne puisse le changer ? Souvent le Parc éolien est scindé en autant de sociétés que d'éoliennes. Quel interlocuteur sera présent au démantèlement ? Qu'advientra-t-il des 1500 tonnes de béton du socle de l'éolienne ? Pourquoi y-a-t-il deux fois plus d'agriculteurs sollicités que d'éoliennes ? Pour maintenir le consensus autour du projet ?

C'est la rencontre entre nos montagnes et des machines de 120 à 160 m de haut,

avec des pales de 45 m de rayon fixées sur une nacelles de plus de 50 tonnes et d'un socle de 1500 tonnes de béton (qui resteront dans le sol ad vitam aeternam). De plus, elles ont le droit de faire plus de bruit, 5 DB d'émergence le jour et 3 la nuit, que les autres installations industrielles (60 plaintes pour nuisances sonores déposées à Coren, enquête de la DDASS à Ally), et de flasher 24h/24. Elles peuvent s'implanter à 500 m des habitations. Elles sont dangereuses surtout chez nous : projection de glace (Ally), rupture et projection de pale, incendie, des périmètres de sécurité se mettent en place autour des machines (. Bien entendu une étude d'impact aura été réalisée et sera fournie lors de l'instruction du permis de construire, elle conclura à la faisabilité du projet et aura contribué à son optimisation en tenant compte : des nuisances pour les riverains, la faune, la flore et du biotope, en respectant les zones protégées (chez nous, il y en a partout), les sites et les paysages remarquables dans lesquelles elles s'intégreraient parfaitement: "l'homme a toujours façonné le paysage en perpétuelle évolution", vous comprenez ? Nous pas. **Bientôt ces machines se salueront de crêtes en crêtes par-dessus nos clochers penauds.**

Vous dira-t-on que l'étude d'impact est financée par le promoteur? Que la colère monte chez les riverains des parc existants. Que les maires, et la cohésion sociale pourraient en faire les frais ?

C'est l'improbable rencontre entre le promoteur et une association,

suite à la mise à jour du projet par une fuite Municipale ou par un mât de mesure trop visible. Ne pouvant risquer de perdre la bataille de la communication, notre promoteur éolien organisera bien malgré lui et pour devancer l'opposition, une réunion publique d'information. C'est pour cela que nos montagnes vierges, malgré un potentiel de vent moyen, mais peuplées de gens peu enclins à la mobilisation et non informés attirent les professionnels qui ont horreur du bruit et du tapage médiatique... Le projet sera de toutes les manières ralenti, voir rejeté grâce aux recours administratifs menés par l'association et quelques riverains motivés. Cela malgré l'incroyable **passé-droit juridique**, obtenu par un décret de fin 2018, qui prive les requérants contre l'éolien de l'accès en première instance au Tribunal Administratif et limite à 2 mois les délais de constitution de dossier.

N' y-a-t-il pas d'autres moyens, de produire de l'énergie, comme le micro hydraulique, la méthanisation, la filière bois, la biomasse..., le géothermique avec un potentiel local important,

L'éolien et les gaz à effets de serre

Sachant que seulement 10% de notre production électrique est émettrice de CO2 à cause des centrales thermiques, présente pour compenser entre autre les humeurs des "usines éoliennes". Faut-il en France commencer par la chasse au CO2 émis par notre production électrique ? Alors que chez nos voisins, donneurs de leçons, ce chiffre est de 90% ! **En France les secteurs les plus émetteurs de G.E.S sont l'Agriculture/sylviculture 27%**, les transports 20%, le résidentiel-tertiaire 20%, l'industrie manufacturière 19%, la transformation de l'énergie 10%, et autres 2% (source CITEPA).

Nos décideurs ne prennent-ils pas le problème à l'envers ? Notre classe politique unanimement prosternée devant Nicolas Hulot fait la sourde oreille quand celui-ci et sa fondation dénoncent la capacité de l'éolien industriel, mitant nos paysages, à régler nos problèmes de G.E.S. Pourtant depuis 2001 seul l'éolien profite des largesses de l'Etat au dépens du consommateur. Nos barrages, eux, servent sans

rien dire et sans surcoût à équilibrer le réseau électrique en fournissant 15% de la production.

L'éolien industriel est la plus visible façon de racheter nos consciences de consommateurs culpabilisés et pénitents. Plantant en sacrifice des croix pseudo-écologiques sur nos plus beaux espaces, habités par des gens habitués à souffrir du climat ou de l'isolement sans jamais se plaindre. Sont-ils encore de trop ? Laissera-t-on au nom de l'écologie envahir nos espaces naturels par des "usines éoliennes" ne fournissant pas d'emploi malgré des investissements conséquents !

C'est pourquoi notre association, avec ses 339 adhérents dans l'Aveyron mais aussi dans le Cantal et les 1400 signatures de sa pétition contre l'éolien industriel dans le Carladez, informe la population et défendra avec tous les moyens juridiques à sa disposition, ce magnifique paysage aveyronnais et cantalien, afin de préserver la qualité de vie de ses riverains et ses chances de développement économique.

"Sauvegarde du Carladez"